

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MINISTERE DU PORTEFEUILLE

CABINET DU MINISTRE

LES ETATS GENERAUX : TERMES DE REFERENCE

**“REDYNAMISER LE PORTEFEUILLE DE L’ETAT POUR EN FAIRE LE
LEVIER DE LA DIVERSIFICATION ET DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE
DE LA RDC”**

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA TENUE DES ETATS GENERAUX DU PORTEFEUILLE

Depuis plusieurs décennies, la RDC fait face à des défis majeurs en matière de développement économique et social caractérisée notamment par un déficit en infrastructure essentielle et une base de production étroite.

Le pan le plus important de l’ économie de la RDC est tenue par les entreprises publiques dont les contreperformances influent sur les principaux agrégats.

malgré les nombreuses réformes entreprises au cours de ces dernières années, les Entreprises Publiques congolaises souffrent encore d’une mauvaise gouvernance et peinent à produire des résultats attendus.

C’est ainsi qu’au cours de la deuxième réunion ordinaire du Conseil des Ministres tenue le vendredi 21 juin 2024, Son Excellence Monsieur le

Président de la République, Chef de l'Etat a relevé d'une part, le fait que l'évaluation des entreprises publiques, faite sur base de chiffre d'affaires, de la valeur ajoutée et du résultat, a montré ses limites parce que ne s'appuyant sur aucun Plan stratégique et/ou de redressement; et d'autre part, la nécessité de l'organisation des Etats Généraux des entreprises du Portefeuille en vue d'évaluer le diagnostic posé sur chacune d'elles et d'y proposer le plan de redressement.

Pour ce faire, le Président de la République a préconisé la rédynamisation du modèle d'évaluation des performances des entreprises (qui constituent la colonne vertébrale de l'économie de la RDC) ainsi que des mandataires publics à travers des contrats de performance adaptés à la situation technique, opérationnelle, organisationnelle et financière des entreprises sous leur responsabilité, et aux réalités spécifiques des secteurs d'activité dans lesquels ces dernières opèrent.

A l'issue de ces états généraux, les entreprises devraient définir des mesures pouvant permettre que leur gestion soit désormais fondée sur des plans stratégiques et des plans de redressement définissant des objectifs clairs et réalistes à atteindre à court, moyen et long terme, lesquels seront consignés dans les contrats de performance.

Ces contrats serviront de référentiel d'évaluation de la qualité de la gestion et des performances des gestionnaires des entreprises publiques.

Il convient de rappeler qu'au cours du séminaire-atelier organisé du 2 au 3 juin 2016 par le Ministère du Portefeuille avec la collaboration de la Banque Mondiale, il avait été constaté notamment l'absence dans les entreprises publiques, des instruments de pilotage des activités et d'évaluation des performances des gestionnaires.

Aussi, les participants à ces assises avaient recommandé, après réalisation des diagnostics de ces entreprises, la mise en place d'instruments de gouvernance appropriés, notamment : (i) Les plans stratégiques ; (ii) Les plans de redressements ; (iii) Les contrats de performance ; (iv) Les contrats d'audit. A ceci, il convient d'ajouter Le système d'information et Le système de contrôle interne.

2. OBJECTIFS DES ETATS GENERAUX DU PORTEFEUILLE

2.1 Objectif général

L'objectif général des états généraux des entreprises du Portefeuille est d'examiner les voies et moyens pour l'amélioration des performances opérationnelles et financières des entreprises publiques, en vue de faire du Portefeuille de l'Etat un véritable levier du développement économique et social de la République Démocratique du Congo (RDC), conformément à la vision du Président de la République, Chef de l'Etat.

2.2 Objectifs spécifiques

Pour atteindre l'objectif général susmentionné, les états généraux des entreprises du Portefeuille poursuivront les objectifs spécifiques suivants :

- 1) Définir la vision stratégique et la politique actionnariale de l'Etat, ainsi que le modèle économique pouvant faire du Portefeuille de l'Etat le levier du développement économique et social de la République Démocratique du Congo ;
- 2) Identifier, les moyens d'action et spécialement des ressources pouvant permettre au Portefeuille de l'Etat de soutenir les entreprises publiques dans leur mission de création de richesse et de support de l'activité économique nationale.

3. ORGANISATION DES ETATS GENERAUX DU PORTEFEUILLE

Les états généraux du Portefeuille sont placés sous le Haut-Patronage de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, la coordination de Son Excellence Madame la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement, et la supervision de Son Excellence Monsieur le Ministre du Portefeuille.

4.1. Portée des états généraux du Portefeuille

Les états généraux du Portefeuille porteront sur l'ensemble des sujets qui intéressent le Portefeuille de l'Etat et qui répondent aux préoccupations soulevées à travers les objectifs poursuivis par sa tenue

4.2. Participants aux états généraux du Portefeuille.

Les participants à l'atelier proviennent des institutions et services suivants :

- Présidence de la République ;
- Assemblée Nationale ;
- Sénat ;
- Primature ;
- Conseil Economique et Social ;
- Ministère du Portefeuille ;
- Ministères sectoriels dans lesquels évoluent les entreprises publiques :
Transport et Voies de Communication, Commerce Extérieur, Agriculture, Infrastructures et Travaux Publics, Finances (dont Régies financières et DGDP), Industrie, Ressources Hydrauliques et Électricité, Mines, Hydrocarbures, PTNTIC et Numérique, Tourisme, Environnement et Développement Durable, Emploi, et travail ;
- Ministères de l'Economie, du Budget, du Plan et de l'Emploi ;

- Partenaires Techniques et Financiers : FMI, Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement, Union Européenne et autres Agences de développement, AFD, DFID, GIZ ;
- Cour des Comptes;
- Banque Centrale ;
- Inspection Générale des Finances
- Services et organes techniques du Ministère du Portefeuille : CSP, COPIREP ;
- Universités et Instituts Supérieurs ;
- Entreprises publiques et certaines sociétés d'économie mixte dans lesquelles l'Etat dispose d'une participation d'au moins 40% ;
- ANEP et Partenaires sociaux (Intersyndicale nationale des travailleurs) ;
- Secteur privé : FEC ;
- Les Banques (EQUITY BCDC, RAW BANK, ECOBANK)
- Société civile : COGEP, ODEP, ONEC ;
- Invités et personnes ressources : locaux et étrangers (experts des pays similaires à la RDC et ayant une expérience enrichissante en matière de gestion du Portefeuille de l'Etat);
- Les mandataires publics.

5. PANEL

Le thème central des états généraux du Portefeuille est :

Les différents sous-thèmes à développer sont les suivants :

Panel 1 : Cadre Juridique, Institutionnel du Portefeuille de l'Etat et La réforme des entreprises publiques

Panel 2 : Gouvernance des entreprises du Portefeuille de de l'Etat

Panel 3 : amélioration de la performance des entreprises publiques

Panel 4 : Contrôle de la gestion, Lutte contre la corruption et le détournement

Panel 5 : Relance des entreprises du PF

Panel 6 : Le Portefeuille de l'Etat et le développement social :

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS : Vers un nouveau visage du portefeuille de l'Etat

L'ensemble de ces thématiques converge vers la création d'un environnement propice à l'investissement, à la croissance durable et à la réduction de la dépendance aux ressources naturelles, en favorisant une gouvernance responsable et une vision stratégique claire pour l'avenir du Portefeuille de l'État. Cela dégage la vision stratégique du Portefeuille de l'Etat, le modèle économique au profit du Trésor public, etc.

Programme des travaux sur les états généraux des entreprises du Portefeuille de l'Etat.

Date : DU 9 au 14 Décembre 2024

Lieu : CENTRE FINANCIER DE KINSHASA

Fait à Kinshasa, le 13 Novembre 2024

Jean-Lucien BUSSA TONGBA